

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c.	Poste,	24 fr. » c.
Six mois.	10 »	—	13 »
Trois mois.	5 25	—	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Care de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 18 minutes du matin,	Poste.
9 — 04 — — — — —	Omnibus.
4 — 35 — — — — —	Express.
6 — 56 — — — — —	Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin,	Mixte (prix réduit).
7 — 52 — — — — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — — — —	Express.
5 — 47 — — — — —	soir, Omnibus.
9 — 57 — — — — —	Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On lit dans la *Presse*, sous la signature de M. E. de Girardin :

« Commenter le discours qu'on vient de lire et qui était si impatiemment attendu, risquerait de l'obscurcir sans y rien ajouter ; bornons-nous donc à souhaiter que l'appel par lequel il se termine soit entendu de l'Europe, et ouvre enfin l'ère nouvelle de la paix et de la liberté. — Havas. »

Le télégraphe nous apporte les premières impressions de la presse étrangère sur le discours de l'Empereur. Nous reproduisons ces appréciations qui présentent un véritable intérêt.

Le *Morning-Post* dit : « Dans son discours, l'Empereur n'a fait aucune allusion à l'action commune des puissances. La proposition d'un congrès européen et d'un désarmement général est digne d'attention. Elle pourrait amener un résultat quand le moment sera venu de la prendre en sérieuse considération. »

« En attendant, la question polonaise rend un désarmement impossible. La principale question est donc celle d'un congrès. Que peut-il en résulter, même si la Russie y consentait ? Si l'Angleterre, la France et l'Autriche avaient adressé leurs demandes à la Russie avec l'appui d'un demi-million d'hommes et d'une flotte, elles auraient obtenu ce qu'elles désiraient. N'ayant pu se mettre d'accord, elles n'ont rien fait et rien obtenu. Il en serait

de même dans un congrès, qui resterait également sans résultat. »

Le *Morning-Post* voit dans le discours impérial la preuve que l'Empereur veut la paix. Il ajoute que les difficultés opposées à un congrès sont telles, qu'on peut le regarder comme impossible.

Le *Times* dit, à propos d'un passage du discours de l'Empereur, que « l'alliance a existé entre la France et la Russie depuis la guerre de Crimée jusqu'à l'année actuelle. » Il ajoute que la menace de guerre, qui termine le discours impérial, ne lui ôte pas son caractère conciliateur. « Nous devons, dit le *Times*, regarder comme probable que l'Empereur désire réellement éviter une lutte européenne si les dispositions de la nation française le lui permettent. »

Le *Times* dit que l'Angleterre se joindrait à un congrès, si les autres puissances se décidaient à régler de cette façon les affaires de l'Europe ; mais, ajoute-t-il, le congrès n'amènerait aucun résultat.

« Il n'y a plus de doute, dit le *Morning-Star*, Napoléon III veut la paix. Rien de plus possible qu'un congrès. L'Angleterre, la Prusse, l'Autriche et la Russie devraient adhérer à cette idée qui écarte toute crainte. »

Le *Daily-Telegraph* dit « Chaque mot du discours de l'Empereur sera approuvé par tous ceux qui veulent le bien de l'humanité. Nous ne savons si le congrès proposé aura lieu à l'époque où nous sommes, mais la proposition est un coup de maître politique. La France soumettra-t-elle aussi à ce congrès la question de l'occupation de Rome ? Et que

fera-t-elle si la Russie refuse de prendre part au congrès ? »

Le *Daily-News* dit qu'un congrès ayant pour base la déclaration que les traités de 1815 n'existent plus, serait un chaos, une espèce de mêlée où il serait impossible de distinguer l'ami de l'ennemi, et qui exciterait l'ambition et la cupidité de toutes les puissances. L'Angleterre, ajoute la feuille anglaise, ne se joindra jamais à un congrès ouvert sous de telles conditions.

Le *Globe*, de Londres, considère comme une impossibilité la réunion du congrès proposé par l'Empereur ; puis ce journal ajoute :

« Dans son discours, Napoléon III conclut en offrant trois choses au choix des puissances. Le silence, le remaniement de la carte de l'Europe ou la guerre ! Peut-on s'étonner alors, dit le *Globe*, que, tandis que les uns considèrent ce discours comme pacifique, les autres le regardent au contraire comme un symptôme de guerre ? »

La presse libérale de Turin est unanime pour applaudir le discours de l'Empereur.

L'*Opinione* dit : « L'Italie doit accueillir comme un événement heureux la proclamation de la déchéance des traités de 1815. Si un congrès est possible, ce n'est pas l'Italie qui voudrait y mettre obstacle ; mais en prévision des événements, l'Italie doit se mettre sous les armes. »

La *Stampa* ne veut pas s'engager dans la prévision des événements. Elle juge le discours favorable à l'Italie, puisqu'il proclame les principes sur lesquels est fondé le royaume d'Italie.

La *Perseveranza*, de Milan, constate que la tâche de l'Italie, soit dans le congrès, soit dans la guerre, serait de recouvrer son droit national tout entier.

L'*Europe*, de Francfort, dit que les paroles de l'Empereur sont l'expression exacte des pourparlers confidentiels qui auraient eu lieu, dans ces derniers temps, entre le cabinet des Tuileries et les autres gouvernements, notamment celui de Vienne. Aucun gouvernement n'admet que la question polonaise puisse être réglée sans que d'autres le soient simultanément.

Toutes les fois que l'Autriche a voulu faire un pas dans la question polonaise, ses alliés allemands l'ont pressée de s'assurer d'abord des solutions que d'autres questions devaient recevoir. D'après l'*Europe*, M. de Bismark lui-même, dans la dernière démarche faite à Vienne pour amener une entente austro-prussienne et interposer la médiation des deux cours entre la Russie et les puissances occidentales, se serait rendu à l'évidence et aurait reconnu la nécessité d'un règlement des affaires européennes. Mais, ajoute la feuille francfortoise les ministres des États moyens de l'Allemagne ont prouvé que cela ne pouvait pas avoir lieu autrement que par la guerre, et tout le monde en Allemagne partage cette conviction.

Le *Botschafter* publie un article sur le discours de l'Empereur des Français. Ce discours, dit la feuille viennoise, contient un système de grandes pensées soutenu par la conscience d'un grand pouvoir. Le *Botschafter* est frappé de ce fait que le discours, dit fran-

FEUILLETON.

LA REVENDICATION DE L'HONNEUR.

ROMAN HISTORIQUE

(Suite.)

Un grand nombre de témoins à charge et quelques témoins à décharge furent entendus.

Parmi les premiers, figuraient les habitants d'Agy qui s'étaient faits les échos des bruits absurdes répandus sur le compte du charretier. Au nombre des témoins à décharge se trouvaient M. Durosay et M. Lambert, maire, qui jusqu'au moment où Jean Loysel avait été trouvé près de la victime, l'avaient toujours tenu pour un honnête homme, soumis aux lois de son pays.

Les témoignages se rapportant au commerce de Jean Loysel avec le diable, firent sur les jurés l'impression qu'ils méritaient de faire, c'est-à-dire excitèrent la pitié, pour ne pas dire le mépris, car la sottise et la superstition y apparaissaient dans toute leur force.

Mais il n'en fut pas de même de la déposition de Benott Gorju et d'Anthyme Robichon. Ces deux té-

moignages étaient accablants, car Jean Loysel avait été vu dans le bois d'Agy, à la nuit tombante, c'est-à-dire à un moment où le meurtre avait pu avoir été commis. De plus, il portait sous sa limousine un objet dont il avait intérêt à dérober la vue, car il avait ramené sur lui, les plis de son manteau, en se rencontrant avec les témoins.

Cet objet, qui sait si ce n'était pas l'argent volé à M. Durosay, qu'il était allé cacher dans les marnières du bois d'Agy, pour aller l'y reprendre, lorsque le crime serait un peu vieux ?

Quant à sa présence à la ferme, au moment du retour de M. Durosay, c'était pour dérouter les soupçons qu'aurait pu faire naître son absence. La commission que la servante l'aurait envoyé faire chez ses parents, avait été inventée par lui pour motiver sa présence dans le bois d'Agy, car les deux hommes avec lesquels il s'était croisé avaient pu le reconnaître, s'il ne les avait pas reconnus, et il avait intérêt à justifier sa présence en ce lieu.

Telles étaient les suppositions auxquelles donnaient créance les dépositions des témoins Gorju et Robichon.

Le ministère public conclut à la peine capitale. Le président résuma les débats avec impartialité ;

mais en s'attachant à faire ressortir la gravité des charges qui pesaient sur l'accusé.

Puis la cour et le jury se retirèrent dans leurs salles respectives.

Jean Loysel fut reconduit en prison.

L'audience fut suspendue près d'une heure. La cour rentra la première en séance.

Un coup de sonnette, parti de la salle des délibérations du jury, annonça à l'auditoire que le sort de l'accusé était fixé.

Le jury rentra bientôt dans la salle.

Le président de la cour invita alors le président du jury à faire connaître le résultat de son verdict.

Le président du jury, debout et la main droite sur la poitrine, s'exprima ainsi :

Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la déclaration du jury est :

Oui, l'accusé est coupable : 6 voix.

Non, l'accusé n'est pas coupable : 6 voix.

Le président des assises prit alors la parole et dit :

Le partage profitant à l'accusé,

La Cour acquitte Jean Loysel de l'accusation portée contre lui.

L'accusé est ramené dans la salle pour entendre la lecture de son jugement.

— Acquitté, s'écria-t-il avec joie, après avoir entendu cette lecture. Quant à sa femme, elle était restée impassible. On eût dit une statue de marbre !

V. — L'OPINION.

Le lendemain Jean Loysel revint à Agy avec sa femme et son enfant.

La nuit était avancée lorsqu'ils traversèrent le village, — car ils avaient fait la route à pied ; — ils rentrèrent chez eux sans rencontrer personne, ce dont ils se félicitèrent l'un et l'autre sans se l'avouer.

Le jour suivant, le jeune charretier alla avec sa femme et sa petite Jeanne pour saluer son beau-père et sa belle-mère ; mais ces derniers refusèrent de le recevoir.

— Ma fille et son enfant peuvent entrer, dit le père Ferment. Quant à vous, je vous défends de remettre les pieds chez moi.

— Le mari et la femme ne font qu'un, mon père, dit Solange, et il est écrit dans les livres saints que la femme quittera son père et sa mère pour suivre son époux. Si donc votre maison est fermée au père de mon enfant, je ne puis pas y entrer, ni moi ni mon enfant, — car les trois ne font qu'un. — Adieu,

chement et entièrement ce qu'il veut dire. Il est également frappé de la simplicité et du calme parfait avec lesquels l'Empereur a exprimé ses idées.

L'importance de ces idées se trouve dans cette terrible vérité que Napoléon III est autorisé à tenir un pareil langage par son immense puissance qui est la source de toute légitimité. Cette importance se trouve aussi dans ce fait que l'Empereur des Français tient seul un pareil langage. Ce qu'il a dit des traités de 1815 devait enfin être entendu par tout le monde. L'Europe avait besoin d'un homme qui tint un pareil langage. Il y a beaucoup de raisons à alléguer contre la réunion d'un Congrès, parce qu'un Congrès pourrait aisément aboutir à la guerre, mais il y a aussi mainte considération pressante qui parle en faveur d'un Congrès. Toutefois, il ne saurait y avoir un Congrès européen sans que l'Allemagne y figure comme une unité politique.

La seule réponse sensée au discours impérial est l'établissement immédiat d'un directeur allemand avec ou sans la Prusse et la convocation immédiate d'une Chambre de députés allemands, non comme une démonstration hostile contre la France, ce qui est loin de notre pensée, mais comme le moyen indispensable de rendre possible une participation active de l'Allemagne à la fondation d'un nouvel ordre européen conformément à l'esprit pacifique que respire le discours impérial.

On lit dans la *Gazette de Vienne* :

Plus la portée du discours de l'Empereur des Français est considérable, plus l'impression qu'il a produite est extraordinaire. Plus aussi il demande un examen calme et sérieux qui ne saurait être l'œuvre du moment, d'autant plus qu'il importe avant tout de connaître l'opinion que toutes les puissances intéressées s'en formeront. Toutefois, nous ne pouvons dès à présent nous empêcher de faire observer que les traités ne cessent pas d'exister par la raison qu'ils ont été modifiés par des stipulations postérieures contraires au droit des gens, ou parce que leur existence a été ébranlée en certains points. L'Autriche les a toujours loyalement observés, et ses efforts sur le terrain de la réforme allemande, destinés à écarter l'agitation en Allemagne, se sont toujours maintenus dans la ligne du droit public européen basé sur les traités.

La pensée fondamentale du discours impérial est de créer une entente entre les puissances et d'écarter autant que possible les éventualités de la guerre. On peut être parfaitement d'accord sur cette pensée en s'en remettant de même à une entente générale pour l'appréciation des moyens propres à arriver à ce but. — Havas.

On mande de Francfort, le 8 novembre :

L'Europe dit que la lettre d'invitation impériale pour le Congrès, est attendue ce soir à

Berlin. Cette lettre serait accompagnée d'une longue dépêche explicative dans laquelle M. Drouyn de Lhuys commenterait la pensée de l'Empereur et indiquerait les moyens d'atteindre le but proposé.

D'après la feuille francfortoise, les premières observations qui seraient faites par les cabinets sympathiques à la Pologne, auraient pour objet l'armistice. Depuis bientôt un an qu'on négocie, la France fait généreusement de l'armistice la première de toutes les conditions. Comment croire maintenant que les souverains ou leurs ministres pourraient se joindre au czar ou au prince Gortschakoff pour délibérer en paix tandis que Russes et Polonais continueraient à s'égorger ?

L'Europe espère que l'Empereur des Français proposera à la Russie l'armistice, sans cela les Polonais sont perdus, car les opérations d'un Congrès qui doit embrasser de nombreuses questions, auront nécessairement une longue durée. — Havas.

On lit dans la *Gazette de Breslau* du 7 novembre :

La malle-poste de Varsovie n'est pas arrivée à Kalisch, bien qu'elle eût une escorte de cosaques.

Avant-hier, soixante-cinq gendarmes polonais, sous le commandement de Hortkowsky, ont enlevé un courrier russe et se sont emparés des dépêches. La garnison de Cekow s'est mise à leur poursuite; les gendarmes se sont dispersés après un engagement dans lequel les Russes ont perdu vingt hommes et les insurgés trente-neuf.

On mande de Cracovie que l'insurrection grandit dans le palatinat de Plock. — Havas.

MEXIQUE.

Voici les termes de l'ordre général adressé par le maréchal Forey aux troupes qui composent le corps expéditionnaire du Mexique.

A dater du 1^{er} octobre, le général Bazaine prendra le commandement en chef du corps expéditionnaire.

« Soldats,

» L'Empereur m'avait mis à votre tête pour abaisser l'orgueil des prétendus vainqueurs de Guadalupe, en prenant Puebla, et pour rendre le Mexique à lui-même en chassant de la capitale un gouvernement dont la tyrannie et la cupidité ont rempli depuis trop longtemps ce beau pays de ruines et de misères.

» Puebla ayant succombé sous vos coups et Mexico ayant été délivrée de ses oppresseurs, l'Empereur a pensé que la mission qu'il m'avait confiée était terminée, et il me rappelle en France.

» Le plaisir que je ressens à la pensée de revoir bientôt notre belle patrie, après avoir rempli un grand devoir, à la satisfaction de notre bien-aimé souverain, n'est pas sans être

mêlé de regrets. Comment, en effet, pourrais-je oublier que c'est à votre vaillance dans les combats, à votre persévérance dans les fatigues et les privations, à votre résignation dans les moments difficiles, à votre dévouement en toutes circonstances, que je dois mon bâton de maréchal, bien plus qu'à mon mérite.

» Avec des soldats comme vous, quels obstacles sont insurmontables? quelle victoire est douteuse ?

» Mais, si je pars avec le regret de ne plus partager les travaux qui vous restent à accomplir, j'aime à croire que j'en laisserai quelques-uns parmi vous dont je me suis constamment attaché à prévoir et satisfaire tous les besoins, à épargner le sang dans les combats, à faire valoir les services, à récompenser les plus méritants, à exalter les vertus guerrières.

» Ce sont ces vertus qui font la force et la supériorité de notre armée, et que vous ne cesserez de pratiquer sous les ordres de votre nouveau chef.

» Je n'ai pas besoin de vous faire son éloge. Vous savez aussi bien que moi tout ce qu'il vaut, et, pour ne parler que de ses services au Mexique, souvenez-vous de San-Lorenzo où, à la tête de quelques bataillons, il a détruit tout un corps d'armée dont les débris, ne se croyant pas en sûreté derrière les fortifications de la capitale, se sont enfuis jusqu'aux frontières des Etats-Unis d'Amérique.

» Rappelez-vous encore que la prise du fort San-Xavier a commencé le siège de Puebla, que celle du fort de Totimehuacan l'a terminé, et que c'est sous son intelligente et vigoureuse direction que ces deux faits d'armes ont été accomplis.

» Alors vous serez fiers d'avoir un tel chef à votre tête. Si vous avez de nouveaux combats à livrer, vous serez certains de la victoire; et votre ancien général en chef applaudira de loin à vos succès, s'il ne lui est plus donné de les partager avec vous.

» Et puis, lorsque, à votre tour, vous reviendrez en France, si les hasards de la guerre vous plaçaient de nouveau sous mes ordres, ce serait avec bonheur que je me retrouverais à la tête de mes vaillants soldats du Mexique.

» Au quartier-général à Mexico, le 30 septembre 1863.

» Le maréchal de France,

» FOREY.

Le maréchal Forey a en même temps adressé la proclamation suivante au peuple mexicain :

« Mexicains,

» C'est la dernière fois que je vous adresse la parole, et c'est pour vous faire mes adieux.

» L'Empereur, considérant comme terminée la mission qu'il m'avait confiée au Mexique, me rappelle en France.

» Que cette détermination de mon souverain ne vous cause aucune crainte sur le résultat final de l'entreprise à laquelle je vais cesser de

prendre part; elle n'implique point de changement dans la politique de l'Empereur. L'armée vous reste, et à sa tête un général en qui vous pouvez avoir toute confiance.

» Avant de quitter le commandement du corps expéditionnaire, j'aurais voulu que tous mes desirs fussent satisfaits, en voyant les partis opposés réunis en un seul: le parti de la nation tout entière. Parvenir à constituer ce parti a été mon rêve, et s'il ne s'est pas encore réalisé, c'est que les loyales intentions de l'Empereur ont été méconnues et perfidement dénaturées par ceux qui, sous le masque du patriotisme, trompent les crédules et se servent de vils instruments pour se cramponner au pouvoir qui leur échappe.

» Mais, en quittant le Mexique, j'emporte l'espoir que la vérité ne tardera pas à dessiller les yeux des moins clairvoyants, et que les faux patriotes qui ont couvert ce malheureux pays de ruines, en prenant la licence, le désordre, l'anarchie pour la liberté, seront bientôt abandonnés à eux-mêmes.

» Alors les vrais patriotes, les bons Mexicains, en comptant ceux qui les ont mis à deux doigts de leur perte, seront étonnés de leur petit nombre.

» Je sais bien que leur audace supplée à leur faiblesse; que, dans leur orgueil, ils traitent avec dédain, avec mépris même le gouvernement actuel, et qu'ils se vantent de renverser ce que la nation, par l'organe de ses meilleurs citoyens, a fondé. Mais Dieu, qui dirige l'épée de la France dans ses desseins, ne le permettra pas et confondra leurs projets fratricides.

» Adieu, Mexicains! Je pars plein de confiance dans l'avenir de votre beau pays, pour le bonheur duquel je ne cesserai de faire des vœux, heureux et fier d'avoir mis la main à la grande œuvre de sa régénération, que la Providence, par celle de l'Empereur Napoléon mènera à bonne fin.

» Unissez-vous donc dans un même sentiment: celui de la concorde. C'est la prière que, du navire qui va me ramener en France, je vous adresserai, en jetant un dernier regard sur cette terre du Mexique arrosée par le sang de nos meilleurs soldats. Puisse-t-il la fertiliser et y faire fleurir enfin la paix, l'ordre et la vraie liberté, après lesquels vous courez depuis si longtemps sans en avoir encore atteint que l'ombre!

» Mexico, le 30 septembre 1863.

» Le maréchal de France,

(Moniteur). » FOREY. »

Nouvelles Diverses.

M. le duc de Morny a inauguré la session du Corps législatif par un discours qui est un éloquent commentaire de ces paroles du discours de l'Empereur, souhaitant la bienvenue

mon père et ma mère, que le Ciel vous pardonne la douleur que vous causez aujourd'hui à votre fille.

Et la pauvre famille reprit le chemin de son habitation.

Quelques jours après, Jean Loysel, revenant de Bayeux, où il était allé acheter des outils pour travailler la terre, trouva, en rentrant chez lui, sa femme en pleurs.

— Qu'as-tu, ma Solange, lui dit-il, en lui prenant affectueusement les mains ?

— Je pense à ton jugement, lui répondit-elle.

— Eh bien! je suis acquitté...

— Oui, tu es acquitté, pauvre malheureux, mais tu n'es pas innocent... C'est-à-dire, le jury s'est divisé sur l'accusation; tu as eu six voix contre toi et six voix pour toi, et, comme le partage profite à l'accusé, tu as été acquitté, après six mois de prévention... O Ciel! pense qu'une voix de plus, et tu portais ta tête sur l'échafaud, une voix, une seule voix! Et le ministère public a-t-il tonné contre toi!

— Le ministère public ne fait pas la cour, le jury, la justice...

— Oui, pour les gens qui raisonnent; mais pour le peuple, pour la foule, un homme chargé par le procureur du roi est un homme jugé, condamné, flétri...

— Oh! s'il en était ainsi, à quoi me servirait d'avoir été acquitté par la justice, si je dois être condamné par l'opinion.

— J'ai été trop loin..., pardonne-moi, mon Jean... Le mal n'est pas tel que je me le représente, ne saurait être tel... La douleur m'égare... Je me trompe, je dois me tromper... Sans doute la prévention de la foule est difficile à déraciner, mais l'innocence finit toujours par être reconnue et proclamée... Dieu a permis que six jurés te déclarassent coupables, lorsque tous auraient dû te reconnaître innocent; mais les voies divines sont impénétrables, et qui sait si cette nouvelle épreuve n'était pas nécessaire pour faire éclater un jour ton innocence aux yeux de tous, comme un divin soleil!

Hélas! les craintes exprimées par la noble femme se réalisèrent. Le pauvre Jean fut rejeté de la société comme un lépreux et fut plus de deux ans avant de pouvoir se procurer le moindre travail; personne ne consentait à employer un homme qui avait été aux assises, et avait été déclaré coupable par six jurés sur douze...

Lorsqu'il eut épuisé ses dernières ressources, le malheureux parla à sa femme de quitter le pays, d'aller se fixer ailleurs où elle voudrait.

— Quitter le pays, lui répondit sa femme? Plutôt vivre de racines et gratter la terre avec mes ongles! Plutôt, pour moi, plutôt m'ouvrir, chaque matin, les veines et donner à boire à ma fille le sang de mon cœur, comme—enfant,—je lui donnai à boire le lait de mon sein! Tu as été frappé à Agy, tu dois être relevé à Agy! Où fut le déshonneur doit se trouver la réhabilitation... Et, d'ailleurs, pauvre homme, où ton nom, et avec lui, le crime dont tu as été accusé, ne sont-ils pas parvenus? L'un et l'autre ont fait le tour du monde et t'ont partout préparé des logis d'ignominie et des manteaux de réprobation... Ton nom de Jean Loysel, ce nom si pur qu'un ange s'en parerait, aux cieux, sous l'œil du Tout-Puissant, ce nom est devenu synonyme de meurtrier.

— Tu as raison, ma femme, ma Solange bien-aimée, dit le pauvre paria, en courbant la tête et en essayant une larme. C'est à Agy que la justice des hommes m'a frappé, c'est à Agy que la justice de Dieu doit me relever. Nous resterons à Agy.

Les années s'écoulèrent et n'apportèrent aucun soulagement à la vie d'opprobre et de misère à laquelle était condamnée la pauvre famille.

Un jour, la petite Jeanne eut douze ans, son père

et sa mère résolurent de lui faire apprendre un métier. Mais qui consentirait à la recevoir ?

Le curé de la paroisse, informé de l'intention des pauvres parents, vint à leur secours. Il connaissait à Landrecies, département du Nord, une brave fille, nommée Ismérie Duchemin, dont il avait autrefois dirigé la conscience. Il lui parla de Jeanne et du crime dont son père avait été accusé.

La justice l'a acquitté, lui dit-il; la charité veut que nous le considérons comme innocent. Peut-être l'est-il! C'est un secret entre Dieu et lui. S'il a échappé à la loi humaine, il n'échappera pas à la justice divine. D'ailleurs, les fautes sont personnelles, et l'enfant de Jean Loysel est innocente, si son père est coupable. Recevez-la... C'est une œuvre pieuse et à la hauteur de votre dévouement. Puis-je vous envoyer Jeanne Loysel ?

La réponse de la brave fille, qui exerçait une profession de lingère, fut digne d'un grand cœur.

— Envoyez-moi la pauvre enfant, monsieur le curé, » répondit Mlle Duchemin « et puisse le Ciel rendre l'honneur à son malheureux père, s'il est innocent, comme une voix secrète me le dit. »

Jeanne fut envoyée à Landrecies et fut accueillie par Mlle Duchemin avec les témoignages de la plus

aux membres de la nouvelle Chambre : « Vous m'avez tous prêté le même serment ; il me répond de votre concours. »

— La séance d'ouverture du Sénat a été présidée jeudi, 5, par S. Exc. M. Troplong. Ainsi s'évanouissent les bruits inquiétants qui avaient couru sur l'état de santé de l'illustre président, qui apporte, dans la direction des travaux du Sénat, une élévation d'esprit et une bienveillance auxquelles tous ses collègues se plaisent à rendre hommage.

— Les lettres adressées par S. M. l'Empereur aux souverains de l'Europe pour les inviter à se réunir en congrès, à l'effet de régler en commun les grandes questions auxquelles le discours impérial a fait allusion, sont parties vendredi.

Elles sont portées par des courriers spéciaux aux divers représentants de la France qui seront chargés de les remettre aux souverains respectifs auprès desquels ils sont accrédités, aussitôt qu'une audience spéciale leur aura été accordée dans ce but. (La France).

— On lit dans le *Moniteur* :

Un journal du soir a annoncé que le Gouvernement avait l'intention de retirer la loi sur les chevaux et les voitures ; cette nouvelle est inexacte.

— Le conseil général de la Banque de France, dans sa séance du 6 novembre 1865, a élevé le taux de l'escompte de 5 0/0 à 6 0/0.

— On mande de Turin, le 7 novembre, que la Banque nationale a élevé l'escompte à 7 0/0.

— Voici une nouvelle qui intéresse hautement le commerce et la civilisation du globe. Un voyageur, M. Mazarrete, a découvert par hasard un passage parfaitement horizontal à travers la Cordillère. Buenos-Ayres sur l'Atlantique et Valparaiso sur le Pacifique, pourront être mis en communication par un chemin de fer sur lequel les passagers et les marchandises d'Europe traverseront le continent américain en 24 heures.

Chronique Locale.

Dimanche, un violent feu de cheminée s'est déclaré carrefour Dacier ; il a donné quelques craintes d'abord, mais on s'en est rendu maître, avant qu'il ne se soit communiqué à la maison.

M. Grosbois, boulanger, nous prie d'annoncer qu'il vend le pain 2^e qualité, 15 cent. 75 les 500 grammes et non 15 cent.

INCENDIE DE LA FILATURE DE M. DESCHAMPS, A CHOLET.

La semaine dernière, Cholet a été le théâtre d'une de ces catastrophes qui plongent une ville dans la désolation.

Vers huit heures et demie du soir, le cri : « Au feu ! » se faisait entendre dans les rues, le tambour battait la générale, le clairon lançait sa note plaintive dans l'ombre ; dans tous les quartiers, on s'abordait, on s'interrogeait avec anxiété... Le feu venait de se déclarer dans la filature de M. Deschamps. En peu d'instants, les autorités, le clergé, les Frères des écoles chrétiennes, les pompiers, la police, la garnison, la gendarmerie, les fonctionnaires publics, les habitants en masse, hommes et femmes, se portèrent avec empressement au lieu indiqué. L'incendie, en ce moment, ne se manifestait encore par aucun signe extérieur. L'élément destructeur ne sévissait qu'au rez-de-chaussée ; mais, poussé par la loi naturelle, peu à peu il s'élevait et s'élançait dans l'escalier qui conduisait au premier étage, et par lequel s'échappaient à la hâte, dans un complet désordre, des ouvriers des deux sexes, employés dans les parties supérieures de l'établissement. On forma immédiatement des chaînes, mais tous les efforts humains devaient être impuissants à arrêter un fléau qui prenait de minute en minute des proportions colossales. On ne tarda pas à voir l'intérieur du bâtiment s'éclairer de toutes parts ; les vitres éclatèrent avec bruit, et les cent fenêtres vomirent à la fois des torrents de flammes qui léchaient les murailles et s'élançaient en longues spirales au milieu des flots épais d'une fumée noire qui montait en tourbillonnant dans les airs. Ce fut un spectacle effroyable, une scène émouvante, grandiose, belle d'horreur : la nuit était sombre, pluvieuse ; les épaisses ténèbres semblaient peser sur la terre comme une calotte de plomb ; de gros nuages noirs, poussés par un vent d'ouest heureusement faible, se roulaient à la file, rasant pour ainsi dire la cime des arbres dont ils emportaient les feuilles ; aucun bruit ne troublait cette morne nuit d'automne... La ville tout entière était éclairée comme par une immense torche dont les lueurs sinistres donnaient aux nues une teinte sanglante et se projetaient si loin dans la campagne, que les pompiers de Mortagne, qui les virent, se rassemblèrent et firent savoir aux habitants de Cholet qu'ils étaient prêts à voler à leur secours, s'ils le jugeaient nécessaire.

Les matières inflammables, l'huile entr'autres, que contenait la filature, fournissaient au feu un aliment tel, que tout fut rapidement consumé. La toiture, dévorée en peu d'instants, s'affaissa avec un horrible fracas, entraînant dans sa chute les derniers débris des magnifiques métiers qui, une heure auparavant, étaient en pleine activité. Alors l'intérieur de la filature ne fut plus qu'un ardent brasier, qu'une immense fournaise, où se tordaient des flammes blanchâtres, et duquel jaillissaient sans relâche, en pétillant, des myriades de brillantes flammèches semblables à celles du bouquet d'un feu d'artifice, et ces flammèches, poussées par le vent, allaient

terminèrent son retour à Agy. Cette jeune fille allait atteindre sa seizième année lorsque passa par Landrecies un garçon menuisier appelé Toscan, non qu'il fût originaire de la Toscane, mais parce qu'il était affilié à une société de compagnonnage, et avait fait, pour y être admis, un chef-d'œuvre toscan. C'était un garçon laborieux et rangé, qui ne s'était fait recevoir *compagnon* qu'afin de trouver plus de facilités à faire son tour de France, c'est-à-dire à voir du pays et à acquérir les connaissances théoriques et pratiques qui lui manquaient et dont il ne croyait pouvoir faire provision qu'en voyageant. Il paraissait âgé d'environ vingt-cinq ans.

Le Toscan, surnom dont était fier le jeune menuisier et que nous lui conserverons, se proposait de travailler quelques semaines, seulement, à Landrecies, pour connaître la ville, qui avait soutenu autrefois un siège célèbre, — puis de pousser plus loin, de gagner Cambrai, Amiens et Boulogne-sur-Mer... Le hasard fit qu'il se plut à Landrecies, y trouva du travail convenablement rétribué et de la bière excellente. Il changea alors d'idées et résolut de rester en cette ville aussi longtemps qu'il s'y plairait, que l'ouvrage donnerait et que la bière y mousserait. (La suite au prochain numéro.)

tomber, à trois cents mètres de là, sur les meules de foin de M. Boumier, maître de poste. On préserva ces meules à l'aide d'une petite pompe et de draps mouillés.

A onze heures, le feu avait achevé son œuvre de destruction : il ne restait plus, du grandiose établissement de M. Deschamps, que des murailles qui, rongées par le feu, ne tardèrent pas à s'écrouler. La haute cheminée de la machine à vapeur est seule restée debout, quoiqu'elle ait été, dit-on, ébranlée ; elle ressemble, au milieu des ruines qui l'entourent, à un monument funèbre élevé sur un champ de carnage.

Chacun dans cette triste circonstance a largement et noblement fait son devoir.

Le chiffre des pertes s'élève, nous assure-t-on, à 450,000 fr., et l'on nous dit que l'établissement n'était assuré que pour 380,000 fr.

Cet événement prive de travail les 200 personnes qui étaient employées dans cette filature, et cela est d'autant plus à déplorer, que l'hiver commence et que la crise cotonnière est loin d'avoir dit son dernier mot.

Quant à la cause de ce sinistre, elle n'est pas bien connue encore. Deux versions circulent à ce sujet ; nous les rapportons sous toutes réserves. La première avance que par suite du frottement d'une pièce en fer, non huilée, contre un morceau de bois, ce dernier se serait enflammé. La seconde rapporte que le batteur, en mouvement, lançait, comme toujours, des flocons de coton en l'air, mais que l'un de ces flocons atteignit malheureusement un bec de gaz auquel il s'enflamma, et qu'il retomba dans le batteur où il communiqua le feu aux autres flocons.

Quoiqu'il en soit, il est parfaitement établi que c'est dans le batteur où l'incendie a pris naissance, et ses progrès ont été si instantanés, qu'il a été impossible à M. Deschamps et à ses mécaniciens, arrivés les premiers, malgré des efforts inouis, de l'empêcher de pénétrer dans la carderie.

Dès le lendemain matin, M. le Sous-Préfet s'empressa d'informer, par le télégraphe, M. le Préfet de l'affreux désastre qui venait de frapper M. Deschamps, l'un de nos plus honorables industriels, et les nombreux ouvriers qu'il occupait, en sollicitant pour ces derniers des secours immédiats.

Deux heures après, notre premier magistrat recevait une dépêche par laquelle M. le Préfet lui annonçait qu'au nom du Gouvernement, il mettait à la disposition du bureau de bienfaisance de Cholet, une somme de 2,000 fr. pour venir en aide aux ouvriers.

A midi, le comité cotonnier, également convoqué dès le matin par M. le Sous-Préfet, s'est réuni à la Sous-Préfecture, à l'effet de prendre d'urgence des mesures pour secourir les personnes que l'incendie privait de leur travail et par suite de leur salaire habituel.

Le comité, sur la proposition de son président, a décidé immédiatement que sur les fonds dont il dispose, il serait accordé à chaque ouvrier employé dans l'établissement incendié, pour chaque jour de travail, jusqu'au 15 novembre, un secours égal à la moitié de la paie que chacun d'eux recevait, sans que cette allocation quotidienne dépassât un franc. Il a été en même temps arrêté qu'une première distribution serait faite dès le lendemain 5, à la mairie, et que deux autres auraient lieu les 10 et 14 du courant.

SOINS A DONNER AUX CHEVAUX EN SUEUR.

Au commencement de l'automne, le poil des animaux devient long et leur constitue un vêtement d'hiver, mais comme la transpiration est abondante, surtout chez les chevaux qui font un service accéléré, il résulte que le poil s'imbibé de sueur et reste longtemps mouillé si l'on n'emploie des moyens convenables pour l'assécher. On recommande le *bouchonnement* et la *tonte*.

Le bouchonnement se fait avec une poignée de paille avec laquelle il faut frotter l'animal pendant assez longtemps pour absorber ou faire évaporer l'humidité du poil, après quoi on

l'enveloppe habituellement d'une couverture de laine.

La tonte consiste à raser le poil avec des ciseaux afin qu'il ne retienne pas l'humidité causée par la transpiration, et par conséquent empêche les animaux de rester mouillés par la sueur. Mais les chevaux ainsi tondus sont très-sensibles au froid, surtout les premiers jours, et sont susceptibles de contracter des maladies de poitrine. Cette méthode a donc de graves inconvénients.

Il s'agit de trouver un moyen qui annule complètement les inconvénients de la transpiration abondante et qui soit d'un facile emploi. Nous l'avons trouvé dans l'usage d'une simple toile d'emballage que l'on met sur le dos du cheval en sueur lorsqu'il arrive à l'écurie, ou même lorsqu'on est obligé de s'arrêter sur une route. La présence de cette toile, dont les mailles sont assez claires pour laisser évaporer librement la transpiration, empêche cependant que cette évaporation soit assez rapide pour refroidir l'animal. Si le cheval arrive à l'écurie, on lui ôte les équipages et on met immédiatement la toile lorsqu'il n'a pas très-grand chaud, on l'attache modérément autour de la poitrine et on tient l'écurie close pour empêcher les courants d'air. Si l'animal est trempé de sueur et qu'il soit très-échauffé, on peut attendre dix minutes ou un quart d'heure avant de lui placer la toile sur le dos. On se comporte d'ailleurs selon la température de l'air, et selon la grandeur de l'écurie. On peut encore attendre que l'animal qui est complètement mouillé de sueur, commence à se refroidir un peu, ce que l'on reconnaît en passant la main sur le corps, et alors il est temps de le couvrir.

Au bout d'une demie-heure ou une heure au plus, l'animal est sec ; alors on doit le bouchonner un peu pour décoller les poils qui se trouvent adhérents les uns aux autres, et on doit lui mettre une couverture de laine pour le réchauffer s'il en a besoin.

LOUIS RAIMBAULT, vétérinaire.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Dresde, 9 novembre. — Aujourd'hui le roi de Saxe a ouvert les Chambres. S. M. attend de la conférence douanière de Berlin une entente générale au sujet du traité de commerce avec la France et le maintien du Zollverein.

Berne, 9 novembre. — L'Empereur des Français a invité par une lettre autographe le Conseil fédéral suisse à prendre part à un Congrès ayant pour objet le règlement des questions européennes.

La reine Victoria a reçu une semblable lettre ainsi que l'empereur d'Autriche.

Saint-Nazaire, 9 novembre. — La *Louisiane* est arrivée à 2 heures avec 118 passagers, parmi lesquels se trouvent le général Mirandol avec deux autres généraux. L'état sanitaire est bon. — Havas.

COMMUNE DES ROSIERS.

ADJUDICATION DE TRAVAUX DE PAVAGES

Sur les chemins vicinaux de la commune.

Le Maire de la commune des Rosiers, prévient les entrepreneurs de travaux publics, que le dimanche 15 novembre prochain, en la salle de la Mairie, il sera procédé, en sa présence, à l'adjudication sur soumissions cachetées, des pavages à faire sur les chemins vicinaux de la commune, s'élevant à 10,000 fr., y compris les sommes à valoir.

Les entrepreneurs pourront prendre connaissance des plans, devis et cahier des charges, au secrétariat de la Mairie.

A la Mairie des Rosiers, le 30 octobre 1865.

Le Maire,
(604) E. TESSIÉ DE LA MOTTE.

